

SCP 315.02

COMPAGNIES AÉRIENNES



AUGMENTATIONS DES INDEMNITÉS PRÉVUES AU SEIN DU SECTEUR DES COMPAGNIES AÉRIENNES

Dans le cadre **des négociations sectorielles 2025-2026**, les **Métallos FGTB** ont **obtenu des avancées concrètes** pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs du secteur.

Notamment une augmentation de **37%** des indemnités prévues par le Fonds social du secteur des compagnies aériennes, qui n'avaient plus été revalorisées depuis plus de **10 ans !**

Cette revalorisation permet aux travailleuses et travailleurs de constater **une amélioration de leur pouvoir d'achat** dans un cadre de négociations nul en raison de la marge salariale à 0% !

Concrètement, et à partir du **1^{er} avril 2026** :

La prime de naissance/d'adoption passe de 125 à 170€ ;

La prime de mariage/cohabitation légale passe de 250 à 340€ ;

L'intervention en cas de décès pour les frais funéraires passe de 1000 à 1370€ ;

Quant aux **indemnités de maladie** qui avaient déjà fait l'objet d'une augmentation lors des négociations passées, celles-ci passent de **17,50 à 18,20€ par jour**.

Plus d'infos sur les indemnités que tu peux réclamer au Fonds social du secteur des compagnies aériennes ?

Contact ta/ton délégué.e **Métallos FGTB** ou ta régionale **Métallos FGTB** la plus proche ou encore via info@metallos.be

